

ANNULATION À UNE DÉCLARATION PRÉALABLE

Prononcée par le Maire au nom de la commune

<p>DÉCLARATION PRÉALABLE DP 33535 17 X0027</p> <p><u>Déposée le</u> : 20/04/2017</p> <p><u>Accordée le</u> : 19/05/2017</p>	<p>DEMANDEUR :</p> <p>Madame rochefort jeannine 4 lotissement les alisiers 33370 tresses</p>
<p><u>Adresse terrain</u> : , lotissement les alisiers</p> <p><u>Commune</u> : tresses</p> <p><u>Parcelle(s)</u> : AE18, lot A</p>	
<p><u>Destination</u> : Division pour construire</p>	

Le Maire,

Vu le Code de l'Urbanisme,
Vu la déclaration préalable déposée le DP 33535 17 X0027 sous le numéro DP 33535 17 X0027 par Madame rochefort jeannine pour une division pour construire,
Vu la demande d'annulation annexée, enregistrée en Mairie en date du 23/11/2017 de l'intéressé renonçant à son projet,
Vu l'avis favorable de la Commune de Tresses.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La demande susvisée est annulée.

ARTICLE 2 : La copie du présent arrêté sera notifiée à :

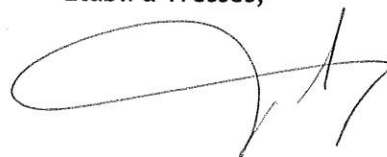
- Madame rochefort jeannine - 4 lotissement les alisiers 33370 tresses
- Monsieur Le Préfet de Gironde

Christian SOUBIE
Maire de Tresses
Par Délégation du Maire
Le Conseiller Municipal en Charge de l'urbanisme
Jean-François SOUBIE

AFFICHÉ LE

23/11/17

27 / 11 / 17
Établi à Tresses,



P/o C. Vincent